



Problème avec un dirigeant d'association culturelle (école de mus

Par **vloubri**, le **06/02/2017** à **19:24**

BONJOUR **marque de politesse**[smile4]
Je suis dans une situation ubuesque avec les dirigeants d'une association. Cela a commencé parceque c'est ouvert à tous débutants compris et que j'ai demandé plusieurs fois d'intégrer mieux les débutants dont je fais partie car Il n'y a aucune pédagogie. Suite a ça un article diffamant et anti pédagogique est paru dans le blog ne me nommant pas mais suffisamment ciblé pour que les autres comprennent qu'il s'agit de moi. La personne ne veut pas retirer l'article, ni le réécrire. Depuis j'ai eu aussi des accusations mensongères de la part du président devant les autres adhérents. Je ne sais pas comment m'en sortir. Je ne veux pas juste partir car cela leur donnerait raison. Que puis je faire?
MERCI **marque de politesse**[smile4]

Par **morobar**, le **07/02/2017** à **09:26**

Bonjour,
Si vous ne voulez pas ceci, ni cela, ni partir...
Soit vous laissez tomber, soit vous assignez le ou les dirigeants en question au titre de la loi sur la liberté de la presse, cette qui traite des diffamations, calomnies...
Mais attention:
* le délai de prescription est court (3 mois)
* la procédure pointue et doit être menée avec un avocat spécialiste de ce domaine;